



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

ARRÊTÉ n° 2021/67

remplace l'arrêté n°2021/44 du 16 mars 2021

Le Maire de ROQUEFORT des CORBIÈRES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou « dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation »

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 1^{er} juin 2021 **Monsieur Jean-Pierre FOURNIER, conseiller municipal** est délégué pour remplir les fonctions dans les domaines suivants :

VOIRIE

- Gestion des voiries extérieures du village
- Gestion des travaux de voirie, suivi des devis, engagements et factures
- Entretien des fossés

DEBROUSSAILLEMENT

- Gestion du débroussaillage communal, suivi des devis des engagements, des factures (en l'absence de M. Jackie BOULAIN, adjoint au maire délégué

VITICULTURE

- Relations avec les organismes extérieurs, les professionnels de la vigne, les associations
- Organisation de manifestations liées au métier, suivi des devis, engagements et factures

PERSONNEL COMMUNAL

- Gestion du personnel technique au moment des travaux, sur les chantiers qui lui sont délégués

Article 2 : Le Maire de la commune de Roquefort-des-Corbières, le Secrétaire Général et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis au comptable public.

Article 3 : Une copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne.

Fait à Roquefort des Corbières le 18 mai 2021

- certifié sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Admi-
nistratif dans un délai de 2 mois
à compter de la présente notification.

Notifié le

le 31/05/2021

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE DE NARBONNE LE 19 MAI 2021

Le Maire,
LUC CASTAN

Commune de ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES 1, rue de la Mairie 11540 ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES 04-68-48-20-47



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

ARRÊTÉ n° 2021/68
remplace l'arrêté n° 2021/38 du 16 mars 2021

Le Maire de ROQUEFORT des CORBIÈRES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
Vu la délibération du conseil municipal n°2021/16 du 16 mars 2021 fixant à 4 le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21/16/2021 constatant l'élection de M Jackie BOULAIN en qualité d'adjoint au maire.

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire de prévoir des délégations de fonctions et de signature à Monsieur Jackie BOULAIN, adjoint au maire

ARRÊTE

Article 1 : la délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à compter du 1^{er} juin 2021 à **Monsieur Jackie BOULAIN, 1^{er} adjoint** délégué, qui dans le champ de sa délégation signera les actes suivants :

URBANISME

- Instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols relevant des compétences de la commune, suivi des dossiers d'autorisation d'occupation des sols relevant de la compétence du service instructeur, instruction et délivrance des certificats et renseignements d'urbanisme
- Pilotage des travaux destinés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et suivi de l'ensemble des questions relatives au plan d'occupation des sols
- Suivi des contentieux liés à l'urbanisme et procédures d'infractions aux règles d'urbanisme

TRAVAUX ET GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Gestion et commandes des travaux sur bâtiments existants et nouveaux bâtiments et gros investissements
- Promotion du bâti traditionnel

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Gestion de l'éclairage public et optimisation en développant un programme généralisant l'utilisation des ampoules LED, installant une horloge astronomique, réduisant les plages horaires d'éclairage

Commune de ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES 1, rue de la Mairie 11540 ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES 04-68-48-20-47

VOIRIE

- Gestion des voiries et réseaux (remise en état des voiries et enfouissement des réseaux et commandes s'y référant)
- Gestion des travaux de voirie en régie, suivi des devis
- Suivi du pluvial existant
- Gestion et signature des arrêtés de voirie
- Suivi des vérifications de conformité des voies et réseaux divers préalablement à leur incorporation dans le domaine public communal, notamment pour les lotissements
- Etude et suivi de la sécurisation et amélioration du stationnement
- Suivi du pluvial existant
- Examen de projets, suivi de projets
- Suivi des relations avec les organismes extérieurs
- Gestion et signature des arrêtés de voirie, en priorité

DEBROUSSAILLEMENT

- Gestion du débroussaillage communal intra-muros
- Suivi du débroussaillage chez les particuliers

TELECOMMUNICATION ET FIBRE

- Développement de la fibre
- Gestion des relations avec le SYADEN

PERSONNEL COMMUNAL

- Gestion du personnel communal travaillant aux services techniques

Article 2 : Le Maire de la commune de Roquefort-des-Corbières, le Secrétaire Général et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis au comptable public.

Article 3 : Une copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne.

Fait à Roquefort des Corbières le 18 mai 2021

- certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Admi-
nistratif dans un délai de 2 mois
à compter de la présente notification.

Notifié le ...

21/05/21

Commune de ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES 1, rue de la Mairie 11540 ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES 04-68-48-20-47



Le Maire, SOUS-PRÉFECTURE
DE NARBONNE LE :

19 MAI 2021

Luc CASTAN



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

ARRÊTÉ n° 2021/69

Remplace l'arrêté n° 2021/41 du 16 mars 2021

Le Maire de ROQUEFORT des CORBIÈRES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
Vu la délibération du conseil municipal n°2021/16 du 16 mars 2021 fixant à 4 le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21/16/2021 constatant l'élection de Mme VERISSIMO Aude en qualité d'adjointe au maire.

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il est nécessaire de prévoir des délégations de fonctions et de signature à Madame VERISSIMO Aude, adjointe au maire

ARRÊTE

Article 1 : la délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à compter du 1^{er} juin 2021 à **Madame VERISSIMO Aude, adjointe** déléguée, qui dans le champ de sa délégation signera les actes suivants :

EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE

Scolaire :

- Relations avec les familles et les associations de parents d'élèves
- Représentation de la commune au sein des conseils d'école
- Optimisation de l'accueil et du taux de fréquentation des équipements

Enfance, jeunesse

- Gestion des activités extra-scolaires en relation ou pas avec l'Education Nationale
- Gestion de l'accompagnement financier au permis de conduire
- Mise en place de chantiers jeunes en collaboration avec le Grand Narbonne
- Suivi de l'aménagement et de l'entretien des aires de jeux
- Relation avec le SIVOM Corbières Méditerranée pour l'amélioration de l'acheminement des enfants au centre de loisirs

Personnel communal

- Gestion du personnel de l'enfance et petite enfance

Article 2 : Le Maire de la commune de Roquefort-des-Corbières, le Secrétaire Général et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis au comptable public.

Article 3 : Une copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne.

Fait à Roquefort des Corbières le 18 mai 2021

- certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut
faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le Tribunal Admi-
nistratif dans un délai de 2 mois
à compter de la présente notification.


28/05/2021

le

Luc CASTAN ★

Commune de ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES 1, rue de la Mairie 11540 ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES 04 68 48 20 24

